Code général des collectivités territoriales Articles L 2121-21 et R 2121-9

Arrondissement de Nîmes

*Mairie de Villeneuve lez Avignon*

**EXTRAIT**

**DU**

**Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve Lez Avignon**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Quorum : 23

M. ARTHUR est désigné en tant que secrétaire de séance

Séance du 9 avril 2025

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve lez Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril 2025, sous la présidence de Mme BORIES, maire.

Présents :
Mmes MM. BELLEVILLE, CHEVALIER, ZANIRATO, ORCET, CLAPOT, SANCIAUME, BONIFAY, PASTOUREL, BOUT, TAPISSIER, CREPIN, CARRY, TRI, BRUN, ARTHUR, DUMAS FILLIERE, ARNAUD, TORRES, NOVARETTI, LEMONT, LEPAGE, DANIEL

Procurations
Mme LE GOFF à M. BONIFAY
Mme DEMARQUETTE MARCHAT à Mme CHEVALIER
Mme TAPISSIER à M. ORCET
Mme BLAYRAC à Mme BOUT
M. BERTHET à M. BELLEVILLE
Mme CAROT à M. ORCET
M. SUFFET à Mme BORIES
Mme GALATEAU LEPERE à M. TRI
M. RENEVEY à M. ZANIRATO
M. GAVAZZI à M. LEMONT
M. BUISSON à Mme DANIEL

**1 - OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – Acquisitions – Achat de la parcelle cadastrée BX66 sise Labadier Sud**

Rapporteur : Mme BOUT

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250416-N1-09-04-2024-DE
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Vu les articles L2241-1 et L2241-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L1111-1, L1212-1 et L1211-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu les articles L1311-9 et L1311-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 1593 du Code Civil,

Dans une volonté d'améliorer et d'accompagner la gestion et la préservation de l'espace naturel dans la Plaine de l'abbaye au travers d'une démarche de maîtrise foncière et conformément aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme, la commune de Villeneuve lez Avignon a proposé à Madame GRALHON, par courrier en date du 10 février 2025, l'acquisition de sa parcelle cadastrée BX66 sise Labadier Sud.
Cette parcelle d'une superficie d'environ 2 402 m² est située en zone Plaine de l'Abbaye (NLr) du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
En date du 27 février 2025, la propriétaire a accepté la proposition de la commune au prix de 6 005 euros soit 2,50 euros par m².Conformément à leur charte, les services des domaines n'ont pas estimé ce bien car inférieur à 180 000 euros.
Par conséquent, je vous propose au nom de la commission qui a émis un avis favorable à l'unanimité :

- de valider le principe de l'acquisition à 6 005 euros de la parcelle BX66 sise Labadier Sud appartenant à Madame Ginette GRALHON
- d'autoriser Madame le maire à signer tous les documents utiles à cette acquisition
- de prendre en charge tous les frais afférents à cette opération (Notaire)

Les modalités de cette acquisition seront réalisées par Maître Olivier BERGER, notaire à Villeneuve Lez Avignon.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....
Et ont signé au registre les membres présents.....
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 14 avril 2025.

Le secrétaire de séance

**M. ARTHUR**

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard

Mme Le Maire

**Pascale BORIES**

*La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.*

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250416-N1-09-04-2024-DE
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025